

Dés herbant contre les mauvaises herbes dans les allées de parcs, trottoirs, voies de communication et pour le désherbage total des sites industriels et voies ferrées.

Palma

syngenta®

PROPRIÉTÉS ET MODE D'ACTION

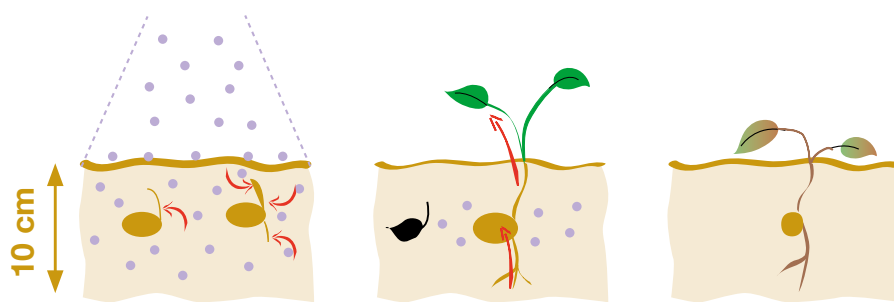
■ PALMA est un herbicide contenant du flazasulfuron, efficace aussi bien en pré levée qu'en poste levée. Le flazasulfuron pénètre dans les plantes à détruire, par voie foliaire et racinaire. Il migre par voie ascendante et descendante. La croissance des plantes est d'abord stoppée ; puis elles meurent en quelques semaines. En application de pré-levée des adventices, on peut observer des levées suivies par un blocage aux stades cotylédons à 2 feuilles avant disparition de l'adventice.

■ Composition : 25% Flazasulfuron

■ Efficacité en pré levée des adventices

Il s'agit du mode d'action principal. Après absorption par voie racinaire (radicelles) et foliaire (coléoptile), les adventices sont bloquées dans leur croissance entre la germination et le stade 3 feuilles.

Elles jaunissent (chlorose) ou rougissent (anthocyanose), se nécrosent, sèchent puis disparaissent complètement en quelques jours. Les adventices peuvent donc germer et lever en restant à un stade jeune. La destruction sera totale après épuisement des réserves de la graine.



■ Efficacité de post levée précoce

Le flazasulfuron agit également sur des adventices déjà levées et jeunes (3 feuilles maximum).

Après pulvérisation, le flazasulfuron pénètre par les feuilles puis migre vers les racines. La croissance de la plante est immédiatement arrêtée. Les tissus jaunissent ou rougissent. Dans ce cas, la disparition des adventices est progressive et totale en 3 à 5 semaines.

Toutefois, dans nos essais, en cas d'application en post levée sur adventices développées (au delà du stade 3 feuilles), les meilleurs résultats avec PALMA sont obtenus en association avec un herbicide foliaire curatif non sélectif (par exemple TOUCHDOWN® EV ou EXPRIM® EV).



SPECTRE D'EFFICACITÉ

- **PALMA** permet de contrôler, avec une très bonne persistance, un maximum d'adventices couramment rencontrées dans la gestion des espaces verts.

Classe d'efficacité	Adventices
Très sensibles (efficacité > 95%)	Amarante réfléchie, arroche étalée, capselle bourse à Pasteur, chénopode blanc, chénopode hybride, épilobe à tige carrée, épilobe hirsute, grand érigeron, lamier amplexicaule, matricaire, ravenelle, roquette blanche, séneçon, torilis des champs, vesce des haies, sétaire verte, sétaire verticillée, ail des vignes, brôme stérile, panais.
Sensibles (85% < efficacité < 95%)	Carotte, céraiste, crépis de Nîmes, croix de Maltes, érodium à feuilles de ciguë, érodium bec de cigognes, euphorbe réveil matin, grande euphorbe, géranium disséqué, géranium à feuilles rondes, lamier pourpre, lampourde commune, lampourde épineuse, mercuriale, ortie annuelle, plantain majeur, pourpier, renouée des oiseaux, renouée liseron, renouée persicaire, souchet, souci des champs, soude, vergerette du canada, digitale sanguine, folles avoines, panic pied de coq, ray-grass, sétaire glauque, muscari à grappes, muscari à toupet, pâturin commun, mauve des bois, mauve négligée, pissenlit, prêle des champs, prêle rameuse, renoncule âcre, renouée amphibie.
Moyennement sensibles (70% < efficacité < 85%)	Coquelicot, crépis fétide, crépis files pissenlit, helminthie, laiteron, maraîcher, laiteron rude, laitue scarole, pâturin annuel, tragus, chardon des champs, chardon, chondrille, millepertuis perforé, rumex crépus.
Résistantes (efficacité < 70%)	Amarante couchée, fumeterre, gaillet sp., jonc des crapauds, morelle, plantain lancéolé, véronique de Perse, véronique à feuilles de lierre, éragrostis, chiendent pied de poule, chiendent rampant, sorgho d'Alep, aristoloche, liseron des champs, liseron des haies, patience à feuilles obtuses.

La gestion des adventices moyennement sensibles ou résistantes se fera en post levée. Dans nos essais, les meilleurs résultats ont été obtenus en association avec TOUCHDOWN® EV ou EXPRIM® EV.

BÉNÉFICES POUR L'UTILISATEUR

- Très bonne persistance d'action 5 à 6 mois.
- L'efficacité est peu dépendante du type de sol : argilo calcaire, argileux, limoneux ou sableux.
- Molécule permettant un spectre d'efficacité large.
- Compatible avec l'ensemble des herbicides foliaires systémique et non sélectif (*selon la législation sur les mélanges*).

HOMOLOGATIONS

Usages	Cibles	Doses	ZNT aquatique ⁽¹⁾
Dés herbage PJT : Allées de parcs, trottoirs, voies de Communication,...	Dicotylédones annuelles, bisannuelles Graminées annuelles	0,2 kg/ha	5 m
Dés herbage total (DT) : Sites industriels et voies ferrées.			

Respecter l'Arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques concernant les différentes surfaces PJT et DT à traiter.

(1) ZNT aquatique : Zone Non Traitée par rapport à un point d'eau temporaire ou permanent.

PALMA est un herbicide non sélectif utilisable sur des sols perméables.

PÉRIODE D'UTILISATION

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

Bien qu'utilisable toute l'année, la meilleure période d'application pour un maximum de bénéfices se situe entre janvier et juin.

Dans nos essais, les meilleurs résultats avec PALMA sont obtenus en association avec un herbicide foliaire curatif non sélectif (par exemple TOUCHDOWN® EV ou EXPRESS® EV).

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- PALMA s'utilise avec un pulvérisateur muni de buses à fentes ou à miroirs. Traiter à faible pression (inférieure à 2 bars), avec des buses adaptées à la pulvérisation herbicide, générant de grosses gouttes sans embruns.
- PALMA doit être appliqué avec des volumes d'eau de 400 à 600 l/ha.
- Suite à nos essais en cas d'association avec TOUCHDOWN® EV ou EXPRESS® EV :
 - Introduire PALMA en premier dans la cuve du pulvérisateur.
 - Après dissolution complète, ajouter votre herbicide foliaire en maintenant l'agitation.
- Ne pas appliquer si il y a un risque de pluie dans les 6 heures, sous peine de lessivage qui pourrait nuire à l'efficacité en post levée.
- Utiliser un cache pour éviter les projections sur les plantes à conserver.
- Ne traiter que les plantes à détruire. Toute partie verte touchée peut entraîner de la phytotoxicité.
- Avant toute utilisation se référer à l'étiquette du produit.

Modalités d'application	Une application par an pour chacun des usages mentionnés
Mélanges	En cas de mélanges, respecter la réglementation en vigueur
Délai de rentrée	6 heures
Formulation	Granulés dispersables dans l'eau (WG).
Conditionnement	Boîte de 200 grammes.

EN CAS D'URGENCE :

Composer le **15** ou le **112**
ou contacter le centre antipoison
le plus proche

puis signaler vos symptômes au réseau Phy'Attitude,

0 800 887 887 Service & appel gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264 Service & appel gratuits

Renseignements techniques

0 825 000 552 Service 0,15 € / min
* prix appel

En cas d'accident de transport

06 11 07 32 81

Fiche de données de sécurité

www.quickfds.com

Scannez ce QR code pour en savoir plus

www.syngenta-pro.fr



Palma

syngenta

PALMA® - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



TOUCHDOWN® EV - H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



EXPRIM® EV - H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

PALMA® - AMM N° 9800262 - Composition : 25 % flazasulfuron - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection pendant les phases de mélange/chargement et d'application et un vêtement imperméable pendant l'application pour des applications avec un pulvérisateur à dos ou une lance. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. © Marque enregistrée et fabriquée par ISK biosciences Europe S.A.

TOUCHDOWN® EV - AMM N° 2080105 - Composition : 360 g/l glyphosate (sous forme sel de diammonium) * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection pendant les phases de mélange/chargement et d'application et un vêtement imperméable pendant l'application pour des applications avec un pulvérisateur à dos ou une lance. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Ne pas récolter les fruits en contact direct avec le sol en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidu Pour protéger les personnes présentes et les résidents, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 2 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pour les applications par tache, ne pas appliquer ce produit sur plus de 10% de surface. SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les utilisations à des doses supérieures ou égales à 3 L par hectare en plein ou à 3 L par hectare traité en traitement localisé SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau. © Marques enregistrées et * substances actives d'une société du groupe Syngenta.

EXPRIM® EV - AMM N° 2080105 - Composition : 360 g/l glyphosate (sous forme sel de diammonium) * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection pendant les phases de mélange/chargement et d'application et un vêtement imperméable pendant l'application pour des applications avec un pulvérisateur à dos ou une lance. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Ne pas récolter les fruits en contact direct avec le sol en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidu Pour protéger les personnes présentes et les résidents, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 2 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pour les applications par tache, ne pas appliquer ce produit sur plus de 10% de surface. SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adiacente pour les utilisations à des doses supérieures ou égales à 3 L par hectare en plein ou à 3 L par hectare traité en traitement localisé SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau. © Marques enregistrées et * substances actives d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.